

MÉDIS MAGAZINE

N° 15 - PRINTEMPS 2024



MÉDIS

ENSEMBLE

UN POINT SUR LES FINANCES

P. 4 à 15

MÉDIS

NATURE

DÉBROUSSAILLEMENT

P. 16 à 18

MÉDIS

DYNAMIQUE

CONSTRUCTION DES ÉCOLES

P. 19 à 23

SOMMAIRE

ÉDITO3

MÉDIS ENSEMBLE

RETOUR PHOTOS.....4 - 5

EN BREF6 - 7

HISTOIRE8

ASSOCIATIONS.....9 - 11

FINANCES12 - 13

SOLIDARITÉ14

À NOTER15

MÉDIS NATURE

DÉBROUSSAILLEMENT.....16

EN BREF17 - 18

MÉDIS DYNAMIQUE

ENFANCE / JEUNESSE.....19 - 20

TRAVAUX / BÂTIMENTS.....21

SÉCURITÉ.....22

AGENDA.....23

Le magazine de la ville de Médis est édité par la Mairie de Médis - 1, place Paul Beau - 17600 MÉDIS. Contact : 05.46.05.16.01 - www.mairie-medis.fr - contact@ville-medis.fr - Tirage à 1750 exemplaires. Directeur de la publication : Éric RENOUX - Directeur de la rédaction : Éric RENOUX. Rédaction : Xavier REIGNIER – Mise en page et Impression : Imprimerie Lagarde - 17600 Saujon. Ce magazine est imprimé sur du papier sans bois. Toute reproduction même partielle, des textes, illustrations et photographies est interdite sans accord préalable. Le magazine de Médis n'est pas responsable des textes, photographies, illustrations et dessins qui lui sont envoyés. Ils sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Crédits illustrations et photos : Mairie de Médis, Claude Quintard, CARA, Adobe Stock, FlatIcon, Pixabay, Win Air, associations.



INFORMATIONS PRATIQUES :

• Mairie de Médis :

1, place Paul Beau - 17600 Médis

• Tél. : 05.46.05.16.01 - Fax : 05.46.05.80.60

• contact@ville-medis.fr

• www.mairie-medis.fr

• La mairie est ouverte :

* du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30
et de 14h à 16h30

* le vendredi, de 8h30 à 12h30

PHARMACIES DE GARDE :

La liste des pharmacies de garde ne nous a pas été communiquée à l'heure où nous bouclons la parution de ce bulletin municipal.

Toutefois, en cas de besoin, vous trouverez la liste des pharmacies de garde sur le site RésoGardes (<http://www.3237.fr/>) ou en appelant le 3237.

CHÈRES MÉDISAISES, CHERS MÉDISAIS,



Alors que nous laissons derrière nous les jours humides de l'hiver, nous sommes accueillis par la clarté du printemps.

En cette saison de renouveau, nous sommes appelés à nous engager activement dans le processus démocratique. Que ce soit en participant aux élections, en faisant entendre notre voix sur les questions qui nous préoccupent ou en nous impliquant dans des initiatives locales. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la construction d'une société plus juste, plus équitable et plus inclusive pour tous.

Le printemps nous rappelle également l'importance de l'écoute et du dialogue. Dans un monde où les opinions divergent et où les tensions peuvent parfois être vives, il est crucial de rechercher des points de convergence, de promouvoir le respect mutuel et de favoriser un échange ouvert et constructif.

Par ailleurs nous avons œuvré depuis plusieurs mois pour le maintien des médecins sur notre territoire. Malgré les diverses options avancées, ces derniers ont fait le choix de quitter la commune. Plusieurs aspects semblent problématiques.

Certes, un certain nombre de territoires ruraux est confronté à ce type de situation, mais est-ce aux communes de prendre en charge les dépenses inhérentes aux médecins dans le cadre de la mission

de protection de la santé des populations qui incombe à l'État?

Historiquement, l'installation était fondée sur la notion d'incitation. Il s'agissait de donner envie aux professionnels de s'installer sur un territoire en déficit, via des incitations financières ou matérielles (prime d'installation, exonération fiscale, exonération sociale).

De plus il s'agit en réalité d'un phénomène qui concerne tous les territoires.

La conception de la vie professionnelle par les jeunes médecins a évolué.

Exercer seul, dans un cabinet en libéral, est plus compliqué pour certains qui veulent transférer à la commune les frais et charges inhérentes à la structure ou alors choisir le salariat. Seulement, il existe des règles et les collectivités ne peuvent pas se substituer systématiquement à tout ! Encore moins acquitter le loyer du cabinet ou le salaire de la secrétaire ! Tout ne peut pas être dit à ce sujet. La commune ne peut en aucun cas se substituer au médecin pour régler ses charges personnelles et la municipalité a cherché des solutions alternatives qui ont été systématiquement balayées d'un revers de main par le « demandeur ».

Comme pour tous les français, le rapport à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle a changé. On trouve de moins en moins de médecins désireux de travailler 60 heures par semaine, même contre un revenu plus important. Une fois encore, on constate que les agendas moins chargés sont privilégiés, quand bien même cela passe par un exercice en cabinet collectif.

Enfin, certains avancent parfois l'idée que les médecins privilégiés désormais les installations dans des structures appartenant à la collectivité pour échapper à ce qu'ils perçoivent comme une certaine forme d'alourdissement administratif.

On le voit, s'attaquer à la liberté d'installation des médecins est compliquée.

Mais elle repose sur un soutien financier fort des pouvoirs publics et ne fonctionnerait pas sans cela.

C'est probablement le cœur de la question : les inégalités territoriales de santé ne sont qu'une facette d'un problème plus large d'aménagement du territoire. Il semble illusoire d'espérer les réduire sans s'en saisir globalement. Comment exiger des personnels soignants qu'ils s'installent dans des territoires ruraux ou périurbains où les pouvoirs publics ont parfois fermé la poste, l'école, et les services publics et où les commerces ont baissé le rideau ?

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour vous rendre l'accès à de nouveaux médecins sur la commune.

L'équipe municipale et moi-même sommes convaincus qu'à travers les actions menées nous contribuons à vous offrir un quotidien meilleur, adapté à vos désirs et vos besoins. La construction des écoles en est l'exemple, celle-ci a été lancée courant mars et devrait voir le jour pour la rentrée 2025.

L'embellissement et la promotion de la Ville sont également des sujets qui nous tiennent à cœur, dans cette perspective, une réflexion est en cours pour réhabiliter et rénover le temple de Médis. Les réunions de travail s'enchaînent avec le département pour la réfection de la rue des Sports ainsi que l'axe Médis/Trignac.

Les futures éditions du magazine communal vous tiendront informés de l'avancée des projets.

*« Dire le vrai ne suffit pas.
Il faut aussi dire le juste »*
Germaine Tillion

Eric RENOUX
Maire de Médis
Vice-président à la CARA



Spectacle de Noël des écoles.

NOËL DES ÉCOLES ▲

La commune a offert un spectacle de Noël aux enfants de l'école primaire. Elèves et enseignants ont ainsi assisté vendredi 15 décembre à la représentation « Le Père Noël fait son cirque », interprétée par les artistes de la compagnie *Soleil Nuit*.



Vœux aux personnels.

CÉRÉMONIE DES VŒUX ◀

Lundi 8 janvier 2024, Eric Renoux, Maire de Médis, a adressé ses vœux aux forces vives de la commune, professionnels et responsables associatifs. Temps, où il a abordé les avancées des projets de l'équipe municipale ainsi que les difficultés rencontrées au quotidien aux côtés des administrés.

Le 17 janvier se sont les agents communaux qui étaient réunis auprès des membres du Conseil Municipal afin de célébrer cette nouvelle année.



Repas des aînés de la commune.

REPAS DES AÎNÉS ◀

Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé le repas annuel en faveur des aînés de la commune, à la salle des fêtes. Dimanche 21 janvier, plus de cent convives ont ainsi pu se restaurer dans une ambiance chaleureuse grâce à l'intervention de Lucky Animation et son équipe.



Journée des droits des femmes.

▲ **JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES**

Pour la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), les agents municipaux ont installé une série de portraits de femmes célèbres dans le centre-bourg de Médis. Cette année, celui de Marie-Antoinette de Bouet du Portal, la résistante médisaise, y a été ajouté.

▶ **NOUVEAUX HABITANTS**

La soirée d'accueil des nouveaux habitants s'est déroulée vendredi 8 mars à 19 heures, à la mairie de Médis. Une vingtaine de personnes a été accueillie par les membres du conseil municipal à l'intérieur de la salle du conseil.

▶ **CÉRÉMONIE DU 19 MARS**

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a lieu chaque année le 19 mars. Une cérémonie commémorative s'est tenue à 19 heures sur la place du 19 mars 1962.



Accueil des nouveaux habitants.



Cérémonie du 19 mars.



MARCHÉ DES SAVEURS

La commune de Médis organisera le dimanche 19 mai la quatrième édition du Marché des Saveurs.

Comme l'année dernière, la manifestation se déroulera sous la halle ainsi que sur l'espace situé dans son environnement proche.

Cette manifestation a pour but d'offrir un instant de flânerie et de découverte culinaire à tous les amoureux des produits gastronomiques de notre territoire. S'appuyant sur l'originalité et la qualité des produits présentés, plusieurs exposants sont attendus lors de cette journée qui sera ponctuée d'animations. Un espace restauration sera implanté afin que vous puissiez déguster les produits locaux.

Plusieurs animations (jeux en bois, danses folkloriques...) sont prévues tout au long de la journée pour rendre cette journée festive.

Par ailleurs, un repas sera organisé en soirée. En effet, l'association Didonne-Boube proposera une éclade de moules. Le tarif est fixé à 20€ par planche de 4 personnes. Les réservations seront prises par l'association. Elles se feront à Médis le 16 mai à la mairie, de 10h à 12h ; le 17 mai sous la halle du marché, de 10h à 12h. Une animation musicale ambiancera cette soirée.

Renseignements au 06 89 78 34 02

Le marché des saveurs se tiendra autour de la halle du marché sur la place du Général de Gaulle.

FÊTES DE PÂQUES

La commune de Médis organisera dimanche 7 avril, de 10 h à 12 h, une chasse aux œufs à l'occasion des fêtes de Pâques.

Un parcours à énigmes, à destination d'un jeune public, sera proposé dans le centre-bourg de la commune afin de le valoriser mais également de promouvoir les commerces qui y sont installés.

Des récompenses chocolatées viendront récompenser les participants en fin de matinée.

Le programme détaillé sera disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-medis.fr



La chasse aux œufs se déroulera dans le centre-bourg de Médis

PORTAIL CITOYEN

Un nouveau site pour faciliter les démarches des usagers..



Les communes de l'Agglomération et la CARA ouvrent un portail citoyen destiné à faciliter les démarches administratives des usagers du territoire.

royan-atlantique.info est un site internet sur lequel le citoyen pourra effectuer diverses formalités, signaler des incidents sur l'espace public et ainsi bénéficier d'un suivi de ses demandes.

Plusieurs modules permettent de déposer des demandes en ligne et de suivre leur traitement :

- Prises de rendez-vous des pièces d'identité
- Gestion des déchets

■ **Transports et déplacements** « Cara'bus » pour les démarches suivantes : demandes d'informations, réclamations sur les services de transports, réservations d'un vélo « cara'vel », inscriptions au service de transports à la demande.

■ **Urbanisme et habitat** : il est possible de réaliser les demandes de permis de construire ou permis d'aménager par voie électronique. L'aide sociale à la primo-accession ou encore les subventions Cara Renov' pour la rénovation énergétique.

■ **Famille** : l'offre de services que propose le territoire pour les 0-25 ans (garderies, centres de loisirs...).

■ **Espace public** : signaler une anomalie sur la voie publique : dépôts sauvages, intervention sur la voirie, espaces verts...



royan-atlantique.info est un portail évolutif qui sera complété par de nouveaux services au fil du temps, en fonction des besoins des usagers et des communes.

UNE NOUVELLE MARQUE DE TERRITOIRE

L'office communautaire du Pays Royannais crée une marque de territoire.



Dénommée « ROYAN ATLANTIQUE », cette marque de territoire a pour but d'unifier la communication des acteurs publics et privés implantés en Pays Royannais.

Les responsables de la structure souhaitent ainsi rendre plus lisible l'image de notre territoire : « Une terre littorale capable de nourrir ses habitants autant par l'action et le projet que par le loisir et le repos ».

Tous ceux dont l'activité contribue au rayonnement de Royan Atlantique : entreprises, associations, collectivités, qu'elles soient implantées ici ou ailleurs mais ayant un lien avec le territoire peuvent devenir acteur de la marque.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur marque.royanatlantique.fr



CRASH DU BOMBARDIER B-17

Une cérémonie en mémoire du 80^e anniversaire du crash du bombardier B17 de la 8^e Air Force.

Une cérémonie commémorative s'est déroulée le 31 décembre 2023 au champ des Bodins. C'est à cet endroit qu'un bombardier B-17 de la 8^e Air Force avait été abattu par la défense antiaérienne allemande le 31 décembre 1943. La chute de cet appareil a entraîné la mort du capitaine Boykin, du lieutenant Taylor et du major Blaylock.

Certains Médisais gardent le souvenir de ces parachutistes faits prisonniers à leur arrivée au sol par l'armée allemande : Le Colonel Hatcher, le Capitaine Bandy, le Capitaine Smith, le Sergent Maupin, le Sergent Kase, le Sergent Fischer, le Sergent Blaser et le Sergent Quiles. Deux panneaux relatent l'histoire de ce fait de guerre. Ils ont été implantés à proximité du lieu du crash. Une gerbe y a été déposée par les élus de la commune de Médis en présence de responsables d'associations afin de rendre hommage à cet équipage américain de la 8^e Air Force ayant reçu la mission n°171 ce jour du 31 décembre 1943.

Nous n'oublions pas que nous sommes libres grâce à leur dévouement et à leur courage.



MARIE-ANTOINETTE DE BOUET DU PORTAL (1902-1945)

Honorée le 08 Mars à l'occasion de la journée de la femme



Femme issue de la famille De Bouet du Portal qui a acquis le domaine de La Rigaudière sur la commune de Médis en 1807 dont deux de ses aïeux : Joseph Bernard, Lieutenant d'artillerie sous Napoléon Bonaparte Maire de Médis (1810-1821) et Edouard C h r i s t o p h e

(1867-1884). Marie-Antoinette y réside avec son père François pendant la seconde guerre mondiale.

Située entre les lignes allemandes et françaises, et pendant toute la durée de l'investissement de la Poche de Royan, elle facilite l'action des agents de liaison et de renseignements qui franchissent les lignes, elle-même fournit des renseignements précieux qui ont pu être exploités par le Commandement Français.

Au cours des combats livrés du 14 au 16 Avril 1945, principalement sur la commune de Médis et les villages voisins pour libérer Royan, elle a redoublé d'activité en servant d'agent de liaison entre le Commandant des troupes d'attaque et le service des guides. Installant chez elle au Château, un poste de secours, veillant et soignant les blessés avec beaucoup de dévouement ne tenant aucun compte de la violence des combats qui se livraient tout près de chez elle.

Le 15 Avril 1945, partant pour une mission de renseignement, elle est blessée mortellement en marchant sur une mine située dans le bois derrière sa demeure. Citée à l'ordre du régiment (croix de guerre avec étoile de bronze) et du département, elle est la seule femme inscrite sur le monument aux morts de la commune de Médis.

Morte pour la France.

FRIENDLY POKER CLUB

Le club a doublé ses effectifs en l'espace de cinq ans.

Le Friendly Poker Club a vu le jour il y a cinq ans avec quinze membres. Aujourd'hui, le club a doublé le nombre de ses adhérents. Nous jouons le vendredi soir à partir de 20h30. Il n'y a pas d'argent en jeu. Il est bon de le rappeler car trop souvent le poker est relié directement aux jeux d'argent.

Nous fonctionnons comme un sport, avec un championnat inter-club qui permet aux trois premiers joueurs d'aller disputer le championnat de France de poker amateur. Cette année, il aura lieu à côté du Havre. Plus de 500 joueurs amateurs vont se disputer la qualification pour le championnat du monde à Las Vegas.

Nous avons l'honneur d'avoir au club le champion régional qui s'est illustré devant plus de cent joueurs lors du dernier championnat. Il remet son titre en jeu en ce mois d'avril. Par ailleurs, nous avons eu la chance de pouvoir jouer la finale du championnat de France par équipe. Le poker peut parfois devenir un jeu collectif !

Le club soutient aussi des actions humanitaires, que ce soit pour octobre rose ou encore lors d'une collecte de fonds en organisant un tournoi pour l'association des Petits Princes.

Le club est ouvert à toute personne qui comme nous est passionnée par ce jeu, par sa complexité, sa réflexion. Non, le poker n'est pas un jeu de chance et de hasard ! Nous donnons aussi la possibilité à nos adhérents de pouvoir travailler pour progresser. Nous donnons des cours en distanciel et parfois en présentiel. Enfin, nous projetons de mettre en place un séminaire lors d'un week-end avec un joueur professionnel afin de passer un moment convivial et ludique.

Alors si vous êtes un joueur amateur, débutant ou aguerri et que vous souhaitez découvrir le poker et nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Pour plus de renseignements, veuillez envoyer un mail au friendlyclubpoker@gmail.com ou par le biais de la page du club sur Facebook à CLUB FPC. Nous aurons le plaisir de vous répondre.



MÉDIS ACCUEIL, ENTRE THÉ DANSANT ET LECTURE

L'association revient sur son thé dansant du mois de février dernier et annonce une conférence à l'initiative de son club lecture.



Le 18 février, Médis Accueil a organisé un thé dansant pour ses adhérents. Un D.J. bénévole, par son joyeux entrain et son répertoire dynamique mais aussi romantique, a su donner aux danseurs beaucoup de plaisir sur la piste de danse. Des boissons pour désaltérer ces champions du paso doble et du rock ont été servies,

accompagnées d'une pâtisserie. Cet après-midi dense en pas de danse a été une expérience qui sera certainement renouvelée pour le plaisir de tous.

Conférence du club lecture

Dans le cadre de son atelier « club lecture », l'association vous invite à une conférence le mercredi 22 mai 2024 à partir de 14h30. Les éditions Adabam, spécialisées dans les livres facilitant l'accès à la lecture pour les enfants dès six ans.

Deux types de livres vous seront présentés :

- Le livre accessible convenant à tous les lecteurs
- Le livre adapté qui propose l'accès à la lecture pour les enfants atteints de troubles neuro-développementaux (dyslexie, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme...). Ces livres aident à la lecture des symboles, des couleurs, etc. Ce type de livre existe aussi pour l'apprentissage de l'anglais.

Si vous êtes intéressés par cette conférence, merci de bien vouloir vous inscrire par téléphone au 06 29 24 67 46 (nombre de places limité).

MARCASSINS, UN CLUB DE RUGBY DIVERSIFIÉ

Les Marcassins font peau neuve.

L'adolescence est un âge ingrat où l'on mue, le corps change et la mentalité veut s'affirmer... Les marcassins sont en pleine mutation, 14 ans que cet animal au pelage orange et noir parcourt les prés du Poitou-Charentes et de Navarre.

Certes, les seniors figurent à une belle 3^e place dans ce championnat (Régional 3) en rencontrant des anciennes gloires, de vieilles connaissances. Avec un effectif réduit, les oranges et noirs se font encore plaisir, rêvant de challenge ou de championnat.

Laies Féas (l'équipe senior féminine), elle, avec un effectif renouvelé, termine première de son groupe avec une seule défaite lors de la poule de brassage.

Partant dans de nouvelles contrées, elle affronte des équipes plus aguerries à la balle ovale en descendant dans le Bordelais... A ce jour, elles sont toujours invaincues... Cette équipe de filles accepte des novices comme des confirmées. La cohésion et la solidarité sont les maîtres mots !

Les meilleurs pour la fin : l'école de rugby. « Les Marcassinoux », eux, s'éclatent malgré un temps capricieux... enfin pluvieux. Le groin humide, les enfants prennent plaisir sur les différents plateaux (rencontres ou ateliers) organisés par le comité départemental. Même si les résultats et la performance sont anecdotiques pour des enfants. Les Marcassinoux s'éclatent, le sourire aux lèvres, mais déterminés à être une bande de copains.

Créer une bande de copains, se créer des souvenirs avec un voyage, des activités, sont dans les bienfaits du pré des Marcassins.

Un bruit sortant de la forêt va arriver mais la bête se fait discrète.



CAFEJ17 TOUTYFRIPP

Une association sociale et solidaire au cœur de notre commune.



Si vous aimez des vêtements à petit prix, vous devez venir nous voir, vous serez reçus par une équipe de bénévoles tous les mardis de 14h à 17h. Vous trouverez des vêtements d'occasion en bon état, dont le prix se trouve entre 0.50 et 5 €. En venant nous voir, vous pourrez vous faire plaisir tout en participant à aider des personnes démunies.

Nous recevons toujours des vêtements propres et en bon état, les mardis aux heures d'ouverture ainsi que tous les mercredis de 9h à 11h. Nous tenons à remercier les donateurs qui nous aident à tendre la main vers les autres. Sans vous, nous ne pourrions pas accomplir le cœur de notre mission.

Nous nous situons à la salle polyvalente : 80 rue des Sports. Tél : 06 17 74 78 20

MÉDIS ANIMATION, UNE BELLE FIN D'ANNÉE 2023 !

En collaboration avec quelques associations médisaises, nous avons remis au Téléthon pour 2023, la somme de 1249,62€.

Le lundi 19 février, au Gua, s'est tenu le Téléthon. Merci pour le moment convivial et l'échange très instructif avec les organisateurs des communes environnantes.

Nous pensons déjà au Téléthon 2024 qui se déroulera chez nous le 7 et 8 décembre.

Maintenant 2024 !

Nous avons frappé les 12 coups de minuit en présence de nombreux Médisais et Médisaises. Cette soirée du 31 décembre a été animée par François Debernard de Saint Palais sur Mer. Il nous a emportés dans un tourbillon de joie. Un fin repas a été servi par l'équipe de SB traiteur.

Nous vous invitons à participer à nos prochaines manifestations qui se dérouleront :

■ **6 avril** : Vide Dressing à la salle des fêtes de Médis, sur la place et sous la halle. En soirée bal country à partir de 20h30

■ **7 avril** : loto de printemps avec de nombreux lots et bons d'achats à gagner.

■ **13 avril** : Une randonnée gourmande semi-nocturne (village de Médis, ses bois, sa campagne). Inscription jusqu'au 6 avril. Prix par adulte : 16€, enfants jusqu'à 12 ans : 8€. Pour tous renseignements : 06 77 17 46 43.

Afin de réaliser au mieux la course pédestre « Les Foulées Médisaises Daniel Berr » qui aura lieu le jeudi 15 août 2024, j'appelle à votre bienveillance pour être signaleur ce jour sur cette manifestation.

Médis Animation, c'est aussi des activités telles que le sport, l'entretien physique, l'informatique, la danse de salon, la danse country, la Zumba, le Renforcement musculaire, le Body Balance bien-être du corps, le stretching, le yoga, la randonnée pédestre.

Pour toute information : 06 77 17 46 43

DON DE SANG : TOUS CONCERNES

10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

Devenez donneur :

- si vous êtes en bonne santé
- si vous pesez plus de 50 kg
- si vous avez entre 18 et 70 ans



Prochaines collectes de l'EFS (Etablissement Français du Sang) autour de Médis :

Mardi 16 avril Saint Georges de Didonne
(Relais côte de beauté) 15h-19h

Mardi 23 avril Saujon (La Salicorne) 8h-12h30

Judi 25 avril Royan (Palais des congrès) 8h-12h30

Judi 16 mai Royan (Palais des congrès) 8h-12h30

Judi 20 juin Royan (Palais des congrès) 8h-12h30

Mardi 25 juin Saujon (la Salicorne) 8h-12h30

(Se munir d'une pièce d'identité)



Renseignements et prise de RDV sur :
dondesang.efs.sante.fr

AMOMA

Le siège social de la Charente-Maritime est installé à Médis.

Par Amoma, il faut comprendre : Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole. Jusque-là, il n'y avait pas de section en Charente-Maritime. C'est chose faite depuis le 20 janvier 2024.

L'Ordre du Mérite Agricole a été institué par M. Jules MÉLINE en 1883. Cette décoration très prisée honore celles et ceux qui œuvrent dans le secteur de l'agriculture et représente « un encouragement à redoubler d'efforts pour conserver le rang qu'elle doit occuper dans un pays dont elle fait la richesse et la force ».

Nouvellement créée, la Section de Charente-Maritime compte déjà plus de 20 membres. Son siège social a été fixé en Mairie de Médis. Deux sorties amicales avec les conjoints seront proposées chaque année dans un lieu différent du département.

Pour en devenir membre, contactez le responsable de la section : Jean-Paul TERS (Président) - 25 avenue Joseph Bêteille 17110 St Georges de Dionne 06 32 64 84 16 - jean-paul.ters@orange.fr



UN POINT SUR LES FINANCES

Reconstitution graduelle des niveaux d'épargne de la commune

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits réels de fonctionnement | 2 225 084,00 € | 2 294 781,00 € | 2 349 708,00 € | 2 428 597,00 € | 2 590 115,00 € |
| Charges réelles de fonctionnement | 1 857 503,00 € | 1 757 029,00 € | 1 743 968,00 € | 1 841 836,00 € | 1 978 288,00 € |
| CAF Brute | 367 581,00 € | 537 752,00 € | 605 740,00 € | 586 761,00 € | 611 827,00 € |
| Remboursement de la dette (en capital) | 315 771,00 € | 345 609,00 € | 311 626,00 € | 274 517,00 € | 256 548,00 € |
| CAF Nette | 51 810,00 € | 192 143,00 € | 294 114,00 € | 312 244,00 € | 355 279,00 € |
| Indice qualité comptable | 13,6/20 | 14,7/20 | 20/20 | 20/20 | nc |

Définition des épargnes :

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette : épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Comparaison de la trésorerie de Médis années 2020/2023



Comparaison de la trésorerie de Médis années 2020/2023 (suite)



UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.



Onze entreprises partenaires ont été associées, grâce à leurs cotisations, par l'intermédiaire de Trafic communication, à la dotation aux agents des services techniques d'un nouveau véhicule publicitaire. Ce mode de financement partici-

plice à réaliser une action de communication pour les entreprises partenaires et aussi ne pas grever le budget de la commune.

Une soirée de remise des clés a eu lieu lundi 11 mars à la mairie.

La municipalité remercie donc ainsi : ADMR Saujon, Pharmacie Amilien, AS Emploi Vienne, Gravier Décor, JH Energies, l'atelier extérieur, Orpea Sud Saintonge, PRO PRE SO, Rita Lys, Saintonge immo Orpi, Saujon Auto Bilan.

ATELIER VÉLOS

La société SPIN BIKE est une nouvelle entreprise médisaise qui vient d'être créée.

Elle propose une offre de service pour la réparation de vélos, de trottinettes électriques ou encore l'électrification de vélos.

*Elle est implantée au 377 route de Semussac.
Contact : Tél. : 06 28 05 03 87
Courriel : spinbike17@gmail.com
Site internet : www.spinbike.fr*

MAINTIEN À DOMICILE

Dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général, la CARA a fait le choix d'accompagner les habitants du territoire dans leurs travaux d'aménagement liés au maintien à domicile et au handicap.

Des solutions d'aménagement et d'adaptation de votre logement existent, vous permettant ainsi de rester chez vous le plus longtemps possible, dans un logement plus confortable, mieux adapté et sécurisé.

Le service CARA Rénov' vous oriente sur les points techniques et financiers pour tous vos projets comme remplacer une baignoire par une douche de plain-pied, mettre en place des rampes de maintien, installer des volets roulants, créer des ouvertures spécifiques....



Ce dispositif étant soumis à condition de ressource, le service CARA Rénov' reste à votre disposition pour échanger sur vos besoins ou vos interrogations du lundi au jeudi par téléphone au 05 46 22 19 36 ou par mail à cararenov@aglo-royan.fr

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Vous avez de 15 à 17 ans en 2024, rejoignez l'équipe SNU.

Le séjour collectif

Dans un centre SNU, retrouvez pendant douze jours des jeunes venus d'autres départements qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société. Vous pouvez choisir parmi les différents séjours proposés, en fonction de votre zone de congés scolaires.

Le séjour de cohésion est gratuit : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

Le temps de service à la nation

Vous pouvez poursuivre votre parcours SNU avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

La mission d'intérêt général

Vous pouvez effectuer votre mission d'intérêt général tout au long de l'année (minimum 84 heures) pendant douze jours consécutifs durant l'année qui suit le séjour de cohésion. Près de chez vous, des organismes publics (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.) et des associations vous proposent des offres de missions correspondant à vos attentes et à vos disponibilités.



L'engagement long

Vous pouvez vous engager dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, les réserves, ou dans du bénévolat (sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.), avant vos 25 ans et pour une durée de trois mois à un an.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur snu.gouv.fr

OFFRE D'EMPLOI

Les services de l'Etat organisent des séjours de cohésion à Saintes et recrutent à cet effet des tuteurs et tutrices de maisonnée.

Le recrutement pour chaque séjour est de 23 jours.

Poste : Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant le séjour. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel, dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs.

Connaissances : BAFA souhaité ou autre diplôme de l'animation ou du sport, sinon, expériences d'encadrements de publics. - Psychologie de l'enfant. - Sécurité physique et morale des mineurs.

Candidatures : (lettre + CV) à envoyer par mail à snu17@ac-poitiers.fr. Préciser en objet « candidature tuteur/tutrice SNU »



JEUX INTERVILLAGES

Venez défendre les couleurs de votre village !

Les membres du groupe animation souhaitent proposer des jeux intervillages au sein de la commune de Médis. Cette manifestation a pour but de réunir les Médisais dans une ambiance festive et joyeuse. Dimanche 21 juillet à partir de 14 heures, elle se situera autour de la salle des fêtes. Cet après-midi se déroulera sous la forme de jeux : course des garçons de café, lancer d'œufs, brouette infernale, course en sac, jeu de massacre, lancer de chausson, quizz...

Afin de développer le lien intergénérationnel, nous souhaiterions que chaque équipe de secteur soit ainsi composée de personnes âgées de 8 à 60 ans et plus. La commune sera pour l'occasion divisée en quatre secteurs qui seront représentés par un(e) référent(e) qui pourra se faire aider par des personnes de son secteur.

■ **Secteur 1** : les Audouins, les Bonshommes, Brie, Chailonnais, le Clousit, Chez Cougran, les Elies, la Motte...

■ **Secteur 2** : Chez Dias, le Pouyaud, les Reigners, le Moulin des Vignes, la Lizetterie, Pousseau...

■ **Secteur 3** : la Botterie, les Brandes, le Gourbeau, Tous-saugé, la Grange à Madame, Musson...

■ **Secteur 4** : le Brejon, Chez Girard, la Girauderie, le Pourteau, Chez Luneau, le Maine des sables, la Verdonnerie...

Vous souhaitez participer, alors nous vous invitons à vous inscrire par mail : x.reignier@ville-medis.fr ou b.roudier@ville-medis.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le tour de scrutin se déroulera le dimanche 9 juin 2024. Les bureaux de votes seront situés à la mairie ainsi qu'à la salle des fêtes. Ils seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera alors 720 membres, contre 705 actuellement.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer à ce scrutin pourront être déposées jusqu'au vendredi 3 mai pour les demandes papier réceptionnées en mairie (attention aux horaires d'ouverture au public de la mairie).

Vous avez également la possibilité de vous inscrire en ligne sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au mercredi 1^{er} mai 2024. Vous devrez joindre la copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans ainsi qu'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe établi à vos nom et prénoms) de moins de trois mois.





DÉBROUSSAILLEMENT

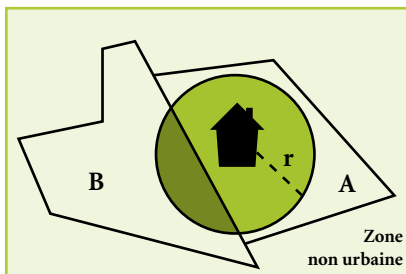
Le débroussaillage fait partie des gestes élémentaires de la lutte contre les incendies de forêt. Il est rendu obligatoire par le Code Forestier et défini par arrêté préfectoral. En Charente-Maritime, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont réglementées par l'arrêté préfectoral n° 20EB768 du 2 décembre 2020.

La fréquence des travaux de débroussaillage doit être proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation. Ils doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut. Les lieux ouverts au public (camping par exemple) doivent être maintenus en état débroussaillé au moins pendant les périodes de fréquentation.

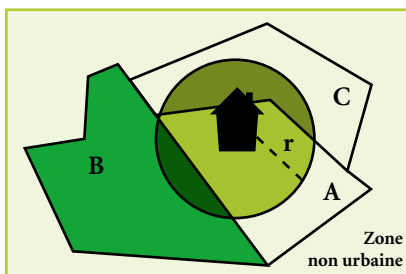
L'obligation de débroussaillage incombe au propriétaire de la parcelle.

- *En zone urbaine* : le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti a l'obligation de débroussailler la totalité de sa parcelle, ainsi que 50 m alentour des constructions si le terrain est situé en limite de zone non urbaine et bâti.
- *En zone non urbaine* : si le terrain est construit (habitations ou installations), le propriétaire a l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions (y compris hors de sa parcelle) et sur une profondeur de 10 m de part et d'autre des voies d'accès.

Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon (r) de 50m autour de sa maison y compris dans la parcelle B.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler 50m autour de sa maison y compris dans la parcelle C ; le propriétaire de la parcelle B doit débroussailler l'intégralité de son terrain.



Débroussailler sur la propriété d'autrui

Si vous devez pénétrer sur la propriété d'un voisin, vous devez l'informer de vos obligations et lui demander par lettre recommandée avec accusé de réception l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour y effectuer les opérations obligatoires de débroussaillage. À défaut d'autorisation ou en l'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois après notification, la responsabilité du débroussaillage est transférée de facto à la charge du propriétaire du terrain. Il convient d'en informer le maire qui est responsable de l'exécution des obligations légales de débroussaillage pour les constructions.

En aucun cas débroussailler signifie couper tous les arbres !

Le débroussaillage n'est pas un défrichage ni une coupe rase mais une réduction du combustible végétal destinée à créer des ruptures dans la continuité horizontale et verticale de la couverture végétale.

Attention : le brûlage des déchets est interdit.



L'ÉLAGAGE, UN VÉRITABLE ENJEU POUR L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ !

Nos conseils :

Ne procédez à aucune plantation sous les lignes électriques.

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances qui doivent être respectées une fois les plantations arrivées à maturité.

- Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.
- Vérifiez que votre assurance «responsabilité civile» prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

La sécurité, une priorité !

Vous pouvez vous-même réaliser l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec Enedis, par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- Ne jamais toucher une ligne, même un câble isolé.
- Ne pas s'en approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne .

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au 09 726 750 17.

En cas de doute, rendez-vous sur enedis.fr

RÉCOLTE DES SAPINS DE NOËL

Après les fêtes de fin d'année, la commune de Médis a délimité un espace de stockage afin d'y déposer les sapins de Noël.

Cette décision a pour but de faciliter l'élimination de ces arbres ainsi que les déplacements des Médisais. Plusieurs dizaines de sapins ont ainsi été récoltés. Ces derniers ont été traités par les agents des services techniques et ont ensuite été acheminés à Saint-Georges-de-Didonne. Ils seront installés afin de protéger le littoral et ainsi éviter le recul du trait de côte.

Pour Lionel Crouch, le responsable du service des espaces verts : « Nous en avons récoltés plus que l'année dernière. C'est une opération qui marche super bien. Ça nous évite de retrouver des sapins abandonnés sur les trottoirs ou dans la nature ». Vu le succès grandissant de cette action, elle devrait être logiquement reconduite l'année prochaine.

SEMIS DE GAZON

Les allées du cimetière ont été engazonnées.



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires, notamment les désherbants pour l'entretien des espaces verts. De nombreux engazonnements de cimetières ont fait leurs preuves. Ils ont montré les bénéfices économiques, écologiques et esthétiques que l'on pouvait tirer de cet aménagement. De plus, ce semis d'un gazon à croissance lente (hydroseeding) a le pouvoir d'alléger les contraintes d'entretien. Les allées du cimetière ont donc été engazonnées au mois de décembre dernier par la société Agri Sem, en collaboration avec les agents du service des espaces verts de la commune.

« Cet aménagement verdoyant favorisera la quiétude du lieu. Par ailleurs, un embellissement de l'ensemble du site est en projet, de même que la mise en place de poubelles pour les déchets plastique », a précisé Lionel Crouch, le responsable du service des espaces verts.



TRI DES BIODÉCHETS

La communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA), via son service prévention et valorisation des déchets, a souhaité porter à votre connaissance des éléments de réponses argumentés aux questions fréquemment posées par les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) de 2020, des solutions de tri à la source des biodéchets (végétaux, restes de repas, épluchures, marc de café...) seront généralisées et concerneront les professionnels et les particuliers.

Est-ce que la CARA va donner des composteurs et des bioseaux ?

«La CARA va proposer d'équiper progressivement l'ensemble des foyers du territoire. La distribution devrait démarrer à compter du second semestre 2024.» En complément, les usagers peuvent aussi s'équiper par leur propre initiative.

Qui va payer la facture des composteurs ?

Les charges afférentes à la fourniture des composteurs seront incluses dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Aucune participation directe complémentaire n'est envisagée.

Est-ce qu'un agent viendra à domicile me livrer un composteur ?

La solution privilégiée demeure le retrait sur site lors de permanences au centre technique de la CARA situé sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan. Il n'est pas exclu de réaliser des permanences complémentaires dans les communes.

Est-ce que les habitants ont l'obligation de trier leurs biodéchets ?

Les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets sont assujetties à l'obligation réglementaire de généralisation de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires, végétaux).

Est-ce que mon conteneur sera vidé même si je mets mes déchets d'épluchures de légumes ?

Nous comptons sur l'implication de tous les usagers afin de prendre en compte cette nouvelle habitude afin que les biodéchets soient de moins en moins présents dans les ordures ménagères résiduelles. La sanction ne devant être que le dernier recours lorsque les dispositifs d'équipement et de formation seront mis en œuvre dans leur globalité.

Comment composter si j'habite en appartement ?

Afin de proposer une solution accessible à tous, la CARA se tient à disposition et souhaite accompagner la mise en œuvre de sites de compostage partagés sur des espaces communs disponibles à proximité des logements.



Plus d'informations :
www.agglo-royan.fr/biodechets-compostage

MÉDIS S'IMPLIQUE DANS LA PLANTATION D'ARBRES

Un acte bénéfique pour l'environnement et le bien-être social.

Les arbres jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère et en libérant de l'oxygène. Leur présence contribue à réduire les effets des îlots de chaleur en fournissant de l'ombre et en régulant la température ambiante. De plus, les arbres agissent comme des filtres naturels en capturant les polluants atmosphériques et en améliorant la qualité de l'air.

La plantation d'arbres crée des espaces verts qui favorisent le bien-être mental et physique des individus. Ces zones offrent des opportunités de loisirs, de relaxation et d'exercice physique, ce qui contribue à réduire le stress et à améliorer la santé globale des habitants. De plus, les arbres embellissent les paysages urbains et renforcent le sentiment de fierté et d'appartenance à la commune.

Ce sont ainsi six nouvelles espèces qui vont agrémenter la place du Général de Gaulle.





CONCOURS PHONOGRAPHE

Les jeunes de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) ont participé à un concours organisé par le conservatoire municipal de musique et danse de Saint-Palais-sur-Mer.

Dans le cadre de l'Électrosession, semaine annuelle dédiée à la musique électroacoustique au conservatoire municipal de musique et danse de Saint-Palais-sur-Mer, un concours de création sonore, nommé Phonographe, a été organisé. Le but était de stimuler l'imagination et la créativité, ainsi que de sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement sonore, aux bruits et sons d'aujourd'hui.

Deux groupes de jeunes âgés de 11 à 16 ans ont participé à ce concours. L'objectif était de créer une bande sonore ayant pour thème : « Créer ton hymne pour les Jeux Olympiques ». Les créations, d'une durée de 30" à 3', ont été enregistrées par les enfants via Loopify, une application numérique gratuite.

Le montage a ensuite été réalisé avec l'aide de Romain Poulard lors des séances d'activité de l'EMS qui sont organisées les vendredis soir à la salle polyvalente de Médys. « C'est la première fois que nous participons à ce concours. Nous avons reçu un message pour nous informer de son organisation par le conservatoire de Saint-Palais. Nous avons déjà reçu la visite d'un intervenant de cette structure lorsque nous avons organisé une activité radio », a expliqué le responsable de l'EMS.

Les créations ont été jugées à la fin du mois de février. Les résultats ont été communiqués le 18 mars. Natan Lhommedet et Elliott Vanesch de l'EMS ont terminé à la 3^e place.

ACTIVITÉ VIDÉO À L'EMS

L'Ecole Municipale des Sports participe au FestiPREV de La Rochelle.

Deux interventions basées sur la découverte des métiers de la vidéo (scénario, réalisation, effets spéciaux, montage...) sont organisées depuis le mois de février. Elles sont animées par des professionnels.

Un court métrage, d'une durée comprise entre 30 secondes et 5 minutes, sera réalisé par les jeunes inscrits à l'EMS à l'occasion duquel ils seront également acteurs. Le thème déterminé par le concours FestiPREV (Festival International du film de Prévention et de Citoyenneté Jeunesse) traitera le sujet de la prévention et de la citoyenneté. Les lieux du tournage devraient se

situer à l'Espace Médys Loisirs ainsi que dans les rues de la commune de Médys. Ne soyez donc pas surpris si vous voyez des jeunes, équipés de caméras, déambuler çà et là. Romain Poulard, le directeur de l'école municipale des sports, justifie ce choix : « Il est de plus en plus difficile d'intéresser les adolescents. L'EMS accueille des jeunes de 6 à 17 ans. Ce genre d'animation leur est destiné car ils sont plus réceptifs à tout ce qui concerne le numérique et le multimédia ».

Une participation d'une dizaine d'euros devrait être demandée.



DU NOUVEAU À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

La gestion, l'inscription et la facturation de l'EMS vont être simplifiées.

La municipalité a décidé de moderniser et de simplifier les démarches liées à l'École Municipale des Sports en se dotant d'un nouvel outil. Ce « Portail Famille » permettra ainsi de faciliter la gestion des réservations aux activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire (lundi, mardi et jeudi soir) et extrascolaire (mercredi après-midi et vacances)

Vous trouverez ci-dessous la liste des fonctionnalités qu'offre ce nouveau module qui devrait être opérationnel au mois de juin prochain :

- Guichet en ligne à la disposition des familles 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, tablette ou smartphone.
- Possibilité de créer son compte famille via le portail famille.
- Code d'accès personnel et sécurisé.
- Gestion des réservations (périscolaire, cantine...).
- Signalisation des présences et des absences.
- Consultation des factures.
- Paiement en ligne.



- Edition des attestations fiscales.
- Facilités de communication entre les parents et la ou les structures.
- Consultation des informations pratiques (règlement intérieur, programmes, menus...).

Le déploiement de cet outil se fera dans un premier temps uniquement sur le module réservation.

A compter du mois de juin, les parents recevront un code d'accès à l'outil et devront inscrire leurs enfants sur les différents créneaux proposés.

Le module concernant la gestion de la facturation sera ouvert dans un second temps.



MARCHE CITOYENNE

Sport pour la Forme organisera une marche avec ramassage de déchets le 29 mai à Médis.

L'année dernière, l'association médisaise avait déjà organisé une telle opération, mais de l'autre côté de la route nationale. On se souvient, que le départ et l'arrivée avaient été effectués de la halle du marché.

Cette année, les responsables proposeront deux circuits de deux et quatre kilomètres qui pourront être parcourus en famille ou entre amis. Les départs seront donnés à partir de 14 heures de la salle polyvalente (80 rue des Sports).

Ouverte à tous, cette marche citoyenne est bien évidemment gratuite. Un goûter sera offert aux participants.

Renseignements et inscriptions : 06 83 95 61 46 ; arletteaudebrand@outlook.fr



CONSTRUCTION DES DEUX ÉCOLES

Les travaux de terrassement de la construction ont débuté au mois de mars. La mise à disposition des bâtiments est prévue pour la rentrée de septembre 2025.



Les écoles de la ville de Médys sont en effet aujourd'hui vétustes, énergivores et peu adaptées. Partant de ce constat, le projet global prévoit la construction de deux bâtiments reliés entre eux se composant de l'école maternelle et de l'école élémentaire, une salle périscolaire indépendante. Ils sont situés à proximité du centre-bourg, des commerces et des zones résidentielles. Ce projet est traité en continuité du restaurant scolaire existant.

La construction de cet ensemble constitue l'un des projets phares de la Municipalité et s'inscrit dans un objectif plus global de redynamisation du centre-bourg.

Ce projet d'avenir qui fédère l'ensemble des acteurs : enseignants, parents d'élèves, Inspection de l'Éducation Nationale et la Municipalité, a été accepté lors de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2023.

La surface totale de ce projet (écoles élémentaire, maternelle) est de 1298.74 m². La salle périscolaire (176.38 m²) complètera également ces nouveaux locaux.

Le projet a été travaillé dans un souci constant de maîtrise des coûts, l'augmentation des prix des matières premières et l'inflation actuelle, ont conduit la municipalité à faire de nouveaux arbitrages sur les matériaux et procédés de construction afin de maintenir un juste équilibre entre la réponse au besoin et la bonne gestion des finances communales.

Les co-financeurs potentiels, Etat, Région, Département, intercommunalité, sont sollicités au gré de l'avancement du projet et des dates de dépôt des dossiers.

L'enveloppe financière prévisionnelle s'établit à 3 609 708.06 € HT en janvier 2024.



UNE NOUVELLE RECRUE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Notre petite équipe de bénévoles s'agrandit. Désormais, Sandra pourra également vous accueillir lors des permanences du samedi, passionnée de lecture, elle saura elle-aussi vous conseiller le cas échéant. Nous découvrons, sur l'un des derniers bulletins municipaux, des auteurs médisais et leurs ouvrages que nous nous sommes empressés d'acheter. Nous leur lançons un appel pour qu'ils se manifestent auprès de la bibliothèque afin de dédicacer leurs livres et les remercions d'avance pour leur démarche.

Le 18 juin, nous recevons le Bibliobus pour un échange de 400 livres. De quoi renouveler une partie de notre fonds « Adulte » & « Jeunesse » parallèlement à nos propres acquisitions !

Rappel des permanences :

- Mercredi, de 9h30 à 12h
- Vendredi, de 18h45 à 19h30
- Samedi, de 10h30 à 12h



RADAR PÉDAGOGIQUE

Après plusieurs mois d'installation, la police municipale de Médis est en mesure de nous fournir les premiers résultats.



Un radar pédagogique a été acquis par la collectivité. Installé depuis plusieurs mois, il a été positionné à la demande de riverains sur : la rue des Elies, la route de Pousseau et la rue des Pervenches.

Chaque période de contrôle a duré un mois afin d'obtenir des résultats probants. Un logiciel permet d'extraire et d'analyser le nombre de passages des véhicules ainsi que leur vitesse. Véronique Meynent, policière municipale, précise : « Même si le radar affiche la vitesse dans un seul

sens, nous avons la possibilité de la contrôler dans les deux sens de circulation ». Ainsi, avec une moyenne d'environ 7000 passages, il a été constaté que la grande majorité des conducteurs respecte la vitesse réglementaire.

Pour Véronique Meynent : « Le radar nous prouve que la vitesse ressentie n'est pas toujours la réalité. Elle peut s'expliquer par la configuration de la voirie (rue étroite, bruits de roulement... Toutefois, il est vrai que certains « chauffards » circulent à des vitesses excessives, mais ils ne représentent qu'une part très infime : <1% des vitesses enregistrées ».

Le radar pédagogique a été installé dans d'autres lieux-dits. Si vous estimez que la vitesse des véhicules est excessive aux abords de votre résidence, vous pouvez contacter la police municipale par courriel : policemunicipale@ville-medis.fr ou par téléphone au 05.46.05.16.01, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie. En effet, le radar étant mobile, il peut être déplacé. Toutefois, son emplacement peut être contraint par son environnement (manque de soleil, présence d'un virage...)

CAPTURE CHATS ERRANTS ET SANS MAÎTRE

Une campagne de capture de chats errants et sans maître a lieu du 5 mars au 31 mai sur la rue des Sports, la rue des Pastries et l'Avenue du Colonel Beltrame.

Nous rappelons que les chats sont capturés, sur arrêté du Maire, par la police municipale pour la stérilisation et l'identification. Ils sont ensuite relâchés sur leur lieu de vie. Cette campagne est menée en partenariat avec l'association 30 millions d'amis.

Ces campagnes ont lieu depuis plusieurs années à Médis. D'autres secteurs de la commune seront concernés en fonction des besoins.



**6 & 7 AVRIL****FESTIVAL DE CIRQUE**organisé par Une Escale O Cirque.
Espace Médys Loisirs.**SAMEDI 6 AVRIL****VIDE DRESSING**organisé par Médys Animation.
Place du Général de Gaulle.**DIMANCHE 7 AVRIL****LOTO**organisé par Médys Animation.
Salle des fêtes.**DIMANCHE 7 AVRIL****CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES**organisée par la commune de Médys
de 10h-12h. Espace Médys Loisirs.**SAMEDI 13 AVRIL****RANDONNÉE GOURMANDE SEMI-NOCTURNE**organisée par Médys Animation.
Espace Médys Loisirs.**LUNDI 15 AVRIL****CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE**de la libération de la Poche de Royan
organisée au lieu-dit Brie à 11h.**JEUDI 25 AVRIL****ATELIER PÂTISSERIE**organisé par la commune de Médys
à 14h30 au restaurant scolaire.
Réservation obligatoire.**MERCREDI 8 MAI****CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE**de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale
à 9h30 sur la place de la mairie.**DIMANCHE 12 MAI****BROCANTE**organisée par Médys Animation.
Centre-Bourg.**DIMANCHE 19 MAI****MARCHE DES SAVEURS**organisé par la commune de Médys
de 10h à 18h sur la place Charles de Gaulle.**MARDI 28 MAI****CONCERT DU MAI MUSICAL**

Salle des fêtes.

MERCREDI 29 MAI**MARCHE CITOYENNE**organisée par Sport pour la Forme
départ à 14h de l'Espace Médys Loisirs.**DIMANCHE 9 JUIN****ÉLECTIONS EUROPÉENNES**bureaux de vote ouverts de 8h à 18h
à la mairie et à la salle des fêtes.**JEUDI 20 JUIN****FÊTE DE LA MUSIQUE**concert gratuit à partir de 19h
sous la halle du marché.

Un espace sera prévu pour la restauration.

MOT DE L'OPPOSITIONAucun texte n'a été transmis par l'opposition
pour ce magazine.

MARCHÉ ANNUEL DES SAVEURS CHARENTAISES DE MÉDIS

PRODUCTEURS LOCAUX
ANIMATIONS - JEUX EN BOIS
DANSES FOLKLORIQUES
EXPOSITION DE TRACTEURS
BUVETTE ET RESTAURATION

DIMANCHE 19 MAI
10H-18H
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
GRATUIT

REPAS EN SOIREE

ANIMATION MUSICALE PAIS ARTISANAL

A PARTIR DE 19 H

ECLADE DE MOULES

TARIF : 20€ / plateau (4 personnes)
INSCRIPTION : 06.89.78.34.02

RENSEIGNEMENTS : MAIRIE DE MÉDIS
CONTACT@VILLE-MEDIS.FR

